

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 11 mars 2024 à 19h52 à l'édifice Bernardin-Hamann, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose et Luce Bouley et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint Jérôme Grondin. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Hélène St-Cyr.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;

2 Adoption de l'ordre du jour;

3 Comptes rendus des élus;

4 Correspondances:

- 4.1 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : réponse de suivi en lien avec les terres en friche;
- 4.2 Monsieur Claude Foster : Office municipal d'habitation;

5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:

- 5.1 Adoption du procès-verbal du mois de février 2024;
- 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois de février 2024;
- 5.3 Dépôt des états financiers non vérifiés au 29 février 2024;
- 5.4 Approbation et dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité;
- 5.5 Entente intervenue avec la Section locale 2902 du Syndicat canadien de la fonction publique : autorisation de signature;
- 5.6 Embauche d'un chargé de projet au développement et autorisation de signature;
- 5.7 Tournoi de golf de la chambre de commerce et d'industrie de la Région de Thetford : autorisation de dépenses;
- 5.8 Demande en lien avec la perte de superficie agricole suite à un transfert de terre;
- 5.9 Délégation de la compétence de la collecte sélective à la MRC des Appalaches;
- 5.10 Travail de sensibilisation par des Cadets : autorisation de dépenses;
- 5.11 Service d'aide à la recherche de logements (SARL) de l'Office municipal d'habitation des Appalaches: renouvellement de participation;
- 5.12 Participation de la Municipalité d'Adstock au défi pissenlits 2024;

6 Aménagement, urbanisme et environnement:

- 6.1 Dépôt du projet de règlement du Plan d'urbanisme numéro 298-24 ;
- 6.2 Adoption du projet de règlement du Plan d'urbanisme numéro 298-24;
- 6.3 Dépôt du projet du Règlement d'urbanisme numéro 299-24;
- 6.4 Adoption du projet du Règlement d'urbanisme numéro 299-24;
- 6.5 Projets de règlement numéro 298-24 et 299-24 : tenue de l'assemblée de consultation publique;
- 6.6 Programme de subvention de 4500 bornes pour les municipalités et les communautés autochtones : dépôt d'une demande d'aide financière;
- 6.7 Dérogations mineures;

- 6.7.1 29, chemin du Bocage : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
 - 6.7.2 Lot 5 474 810 du cadastre du Québec (Rang des Campagnards) : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
 - 6.8 Approbation de plans en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
 - 6.9 Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la MRC des Appalaches : autorisation de dépôt de projets et appui;
 - 6.10 Plan directeur de l'eau du lac du Huit: octroi d'un mandat de services professionnels;
 - 6.11 Dossier Ferme Gaston Jacques inc. - Gaston Jacques (lots 4 543 368 et 4 545 368 du cadastre du Québec): recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
 - 6.12 Dossier Le Clos d'Ulhan inc. (lots 5 135 387 et 5 136 075 du cadastre du Québec): recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
- 7 Développement socio-économique:**
- 7.1 Suivi en lien avec le dossier no 437777 à la CPTAQ et développement du Pôle agroalimentaire de Sacré-Coeur-de-Marie: autorisation d'acquisition, dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ et octroi de mandats de services professionnels;
 - 7.2 Versement de l'aide financière annuelle au Comité de promotion industrielle d'Adstock inc.;
- 8 Travaux publics et voirie:**
- 8.1 Fourniture de différents types de gravier : dépôt des demandes de prix et octroi des contrats;
 - 8.2 Location de divers équipements de machinerie lourde : octroi de contrat;
 - 8.3 Adoption du rapport annuel pour la gestion de l'eau potable 2022;
 - 8.4 Projet de chemin d'accès du Centre de transformation agroalimentaire des Appalaches (projet 2021-002) : recommandation de paiement no 3 et réception définitive des travaux;
 - 8.5 Projet de piste cyclable entre le Mont Adstock et le Parc national de Frontenac (projet no 2022-009) : recommandation de paiement;
 - 8.6 Plan de surveillance du réseau routier dans le cadre du printemps hâtif;
- 9 Sécurité publique:**
- 9.1 Information relative au Service de sécurité incendie;
 - 9.2 Application SURVI Mobile: renouvellement de l'entente de services;
- 10 Loisirs, culture et vie communautaire:**
- 10.1 Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025 - volet C - soutien financier équipements et infrastructures culturels de la MRC des Appalaches : autorisation de dépôt d'un projet;
 - 10.2 Autorisation pour la tenue du Festival des campeurs;
 - 10.3 Mention de félicitations à l'équipe de compétition du mont Adstock, gagnante du concours Top Peak - Au sommet des Placements Mackenzie;
- 11 Affaires diverses:**
- 12 Période de questions:**

13 Informations et activités à venir:

- 13.1 17 mars 2024 : Brunch au Centre intergénérationnel Sacré-Coeur-de-Marie - 9h à 12h;
- 13.2 23 mars 2024 : Tournoi de hockey - Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher;
- 13.3 Du 22 au 31 mars 2024 : Rallye de Pâques;

14 Levée ou ajournement de la séance.

24-03-051 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

CORRESPONDANCES

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS : RÉPONSE DE SUIVI EN LIEN AVEC LES TERRES EN FRICHE

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une réponse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs suite à l'envoi de notre résolution concernant la remise en culture des superficies agricoles à Adstock. Monsieur le Maire mentionne qu'une seconde résolution sera prise au cours de la séance.

MONSIEUR CLAUDE FOSTER : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une correspondance de monsieur Claude Foster concernant le regroupement des offices municipaux d'habitation.

AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

24-03-052 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2024

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal du mois de février 2024 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-053 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE FÉVRIER 2024

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 1 151 075.70 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 29 FÉVRIER 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 29 février 2024 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et greffière-trésorière pour obtenir les explications.

24-03-054 APPROBATION ET DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière doit déposer, au conseil, la liste des personnes endettées envers la Municipalité ainsi que le solde y figurant.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'approuver, telle que présentée par la directrice générale et greffière-trésorière, la liste des personnes endettées envers la Municipalité au 11 mars 2024 au montant de 270 527.33 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-055 ENTENTE INTERVENUE AVEC LA SECTION LOCALE 2902 DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'embauche d'un technicien en comptabilité;

ATTENDU la lettre d'entente intervenue avec le syndicat;

ATTENDU que les dispositions de l'entente ont été dûment présentées aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'entente avec la Section locale 2902 du Syndicat canadien de la fonction publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-056

EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET AU DÉVELOPPEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité a réalisé un processus d'embauche pour pourvoir le poste de chargé de projet au développement au cours des dernières semaines;

ATTENDU que la candidature de monsieur Kaven Mathieu a été retenue et a satisfait les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'embaucher monsieur Kaven Mathieu à titre de chargé de projet au développement en date du 11 mars 2024;
- d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat de travail assujetti au recueil des conditions du personnel d'encadrement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-057

TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION DE THETFORD : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU l'invitation pour le tournoi de golf de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région de Thetford Mines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la commandite d'un trou de golf au Tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie de Thetford Mines au montant de 150 \$;
- d'autoriser la participation d'un maximum de 4 représentants municipaux au montant de 150 \$ par personne, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-058

DEMANDE EN LIEN AVEC LA PERTE DE SUPERFICIE AGRICOLE SUITE À UN TRANSFERT DE TERRE

ATTENDU les démarches répétées et les demandes de rencontre entourant la perte de superficie agricole suite à un transfert de terre découlant du moratoire du Règlement des exploitations agricoles;

ATTENDU la correspondance du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en date du 27 février 2024 qui mentionne les cultures autorisées mais qui demeurent limitatifs depuis que le transfert de culture des terres agricoles des lots 6 365 241 et 6 372 199 du cadastre du Québec a eu lieu;

ATTENDU qu'avant le transfert du droit de culture, il n'y avait pas de restrictions quant à ce qui pouvait être produit et cultivé sur lesdits lots;

ATTENDU la volonté exprimée du MELCCC d'attendre l'année 2025 avant de procéder à d'autres modifications législatives;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- que le conseil municipal réitère la demande au MELCC et au MAPAQ d'un engagement clair de procéder aux modifications nécessaires pour que les lots 6 365 241 et 6 372 199 retrouvent entièrement leur droit de culture;
- que le conseil municipal tient à réaffirmer qu'elle ne demande pas plus que ce qui était permis avant le transfert des droits de culture puisque cette demande est basée sur un principe d'équité et considérant que la perte d'une superficie agricole cultivable entraîne des effets négatifs pour une communauté surtout de par la localisation stratégique de cette entrée à l'entrée du village de Sacré-Cœur-de-Marie (Adstock);
- qu'une copie de cette résolution soit également envoyée au bureau de la députée de la circonscription de Lotbinière-Frontenac, à l'UPA ainsi qu'à sa section régionale et à la MRC des Appalaches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-059

DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À LA MRC DES APPALACHES

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le Règlement portant sur la modernisation de la collecte sélective de certaines matières résiduelles, lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

ATTENDU que le 24 octobre 2022, RECYC-QUÉBEC a confié à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) le rôle d'organisme de gestion désigné de cette modernisation;

ATTENDU qu'il est demandé d'optimiser les territoires de desserte par la conclusion de contrats avec des municipalités régionales de comté ou des groupements de municipalités;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock possède actuellement la compétence en matière de collecte sélective incluant la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables issues de la collecte municipalisée et des ICI assimilables;

ATTENDU que le conseil de la MRC considère opportun d'optimiser la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la collecte sélective par l'entremise d'une délégation de compétence à la MRC des Appalaches par les

municipalités d'Adstock, Beaulac-Garthby, Paroisse de Disraeli, Ville de Disraeli, East Broughton, Irlande, Kinnear's Mills, Sacré-Cœur-de-Jésus, Saint-Adrien-d'Irlande, Sainte-Clotilde-de-Beauce, Sainte-Praxède, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Julien, Saint-Pierre-de-Broughton (municipalités participantes);

ATTENDU que la MRC des Appalaches a adopté, à son conseil du 17 janvier 2024, une résolution d'intention de délégation de compétence de la collecte sélective.

ATTENDU que la MRC des Appalaches a fait parvenir l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC des Appalaches 2024-2028;

ATTENDU les informations reçues à l'effet que ce transfert de compétence à la MRC se fera à coût nul pour le contribuable sur son compte de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'affirmer son accord de déléguer à la MRC des Appalaches sa compétence en matière de collecte sélective incluant la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables issues de la collecte municipalisée et des ICI assimilables par la signature d'une Entente intermunicipale;
- d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité d'Adstock l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC des Appalaches 2024-2028 et de transmettre un exemplaire de la présente résolution à la MRC des Appalaches et aux 18 municipalités locales de ladite MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-060 TRAVAIL DE SENSIBILISATION PAR DES CADETS : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a la possibilité avec la MRC des Appalaches d'embaucher des cadets pour faire du travail de sensibilisation dans les parcs et les événements tenus sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de démontrer notre intérêt à la MRC des Appalaches pour environ une quarantaine d'heures pour de l'aide apportée par les cadets à un taux horaire de 25 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-061 SERVICE D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENTS (SARL) DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES APPALACHES: RENOUELEMENT DE PARTICIPATION

ATTENDU que le Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités, volet 3 - Subvention aux offices d'habitation, rembourse 90 % des dépenses admissibles pour un SARL permanent aux offices d'habitation;

ATTENDU que l'OHA estime le coût de fonctionnement d'un SARL permanent sur le territoire de la MRC des Appalaches du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 à 77 077 \$;

ATTENDU que la Société de l'Habitation du Québec (SHQ) doit accepter le projet et le montage budgétaire présentés;

ATTENDU que toutes les municipalités de la MRC désirant voir un SARL couvrir leur territoire doivent s'associer à un office d'habitation et rembourser 10 % des dépenses autorisées, pour un coût annuel total de 7 707 \$;

ATTENDU qu'il a été proposé de répartir la part municipale au prorata de la population, ce qui représenterait environ 0.18 \$ par habitant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- Que la Municipalité d'Adstock confirme sa volonté de participation au SARL permanent, tel que présenté par l'OHA;
- que la Municipalité d'Adstock confirme également sa participation financière pour l'année 2023-2024 à raison de 0.18 \$ par habitant, soit un total de 547.55\$ pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, advenant l'acceptation du projet par la SHQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-062

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK AU DÉFI PISSENLITS 2024

ATTENDU que le Défi Pissenlits vise à sensibiliser la population à l'importance des insectes pollinisateurs;

ATTENDU que l'objectif du défi est de retarder la tonte de gazon afin d'offrir nectar et pollen aux abeilles grâce aux pissenlits naturellement présents sur les pelouses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de participer au Défi pissenlits 2024 et d'inviter ses citoyens à y participer en grand nombre par des publications dans l'Arrivage et sur la page Facebook de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 298-24

Le maire dépose le projet de règlement du Plan d'urbanisme numéro 298-24.

24-03-063

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 298-24

ATTENDU que le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Adstock a été adopté en 2007;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité a procédé à la refonte de son plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter le projet de règlement du Plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter le projet de règlement du Plan d'urbanisme numéro 298-24.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 299-24

Le maire dépose le projet de règlement du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 qui regroupe l'ensemble des règlements d'urbanisme.

24-03-064 ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 299-24

ATTENDU que le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Adstock a été adopté en 2007;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité a procédé à la refonte du plan et des règlements d'urbanisme;

ATTENDU qu'afin de faciliter l'utilisation et la compréhension de la réglementation d'urbanisme, les principaux outils urbanistiques ont été unifiés au sein d'un seul règlement;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter le projet du Règlement d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'adopter le projet du Règlement d'urbanisme numéro 299-24.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-065 PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 298-24 ET 299-24 : TENUE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur les projets de certains règlements d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu de tenir l'assemblée publique de consultation des projets de règlement numéro 298-24 et 299-24 le lundi 29 avril 2024 à l'édifice Bernardin-Hamann à 19 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-066

PROGRAMME DE SUBVENTION DE 4500 BORNES POUR LES MUNICIPALITÉS ET LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que le programme Circuit électrique visant à aider les municipalités à améliorer l'offre de recharge des véhicules électriques;

ATTENDU que l'accès aux installations de Circuit électrique est limité sur le territoire;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité d'améliorer l'offre de recharge pour les voitures électriques sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer une demande d'aide financière dans le Programme de subvention de 4500 bornes pour les municipalités et les communautés autochtones afin d'installer des bornes aux endroits suivants :
 - o Bureau municipal;
 - o Centre intergénérationnel;
 - o Chalet des loisirs;
 - o Complexe sportif Joseph et Mariette Faucher;
 - o Église Saint-Antoine-Daniel;
- d'assumer les coûts d'installation des bornes dépassant le montant de la subvention;
- d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉROGATIONS MINEURES

24-03-067

29, CHEMIN DU BOCAGE : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 29, chemin du Bocage (lots 5 136 152 et 5 785 907 du cadastre du Québec) pour autoriser ce qui suit :

- Un coefficient d'emprise au sol de 12.8 % sur un lot en deuxième rangée alors que l'article 10.3.1 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit un coefficient maximal de 7 %;
- La préservation de deux bâtiments accessoires sur un lot en deuxième rangée sans bâtiment principal alors que l'article 10.2.1 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit un maximum de 1 bâtiment accessoire sur un lot sans bâtiment principal;
- Une superficie d'implantation de 150.32 mètres carrés pour l'ensemble des bâtiments accessoires alors que l'article 10.3.1 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une superficie maximale de 150 mètres carrés;
- La construction d'un abri d'auto attenant à un garage détaché sur un lot en deuxième rangée pour une superficie totale projetée de 125.6 mètres carrés et que l'article 10.3.3 du règlement de zonage prescrit une superficie maximale de 100 mètres carrés pour un garage détaché.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver en partie la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 29, chemin du Bocage considérant les modifications réglementaires à venir et ainsi d'autoriser une superficie totale projetée de 100 mètres carrés pour un bâtiment accessoire sur les lots 5 136 152 et 5 785 907 du cadastre du Québec, soit un coefficient d'emprise au sol de 8.6 %, et d'exiger le retrait d'un bâtiment accessoire sur lesdits lots.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-068

LOT 5 474 810 DU CADASTRE DU QUÉBEC (RANG DES CAMPAGNARDS) : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du lot 5 474 810 du cadastre du Québec (Rang des Campagnards) pour autoriser la création d'un lot ayant une largeur de 41.5 m mesurée à partir de la ligne avant alors que l'article 5.3.2 du règlement de lotissement numéro 70-07 prescrit une largeur de 45.72 m.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. La propriétaire souhaite se faire entendre en lien avec un questionnement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée par le propriétaire du lot 5 474 810 du cadastre du Québec et ainsi d'autoriser la création d'un lot ayant une largeur de 41.5 m mesurée à partir de la ligne avant alors que l'article 5.3.2 du règlement de lotissement numéro 70-07 prescrit une largeur de 45.72 m aux conditions suivantes :

- l'opération cadastrale devra prévoir un accès direct au chemin d'une largeur d'au moins 10 m au lot 5 134 578 du cadastre du Québec;
- une servitude de passage devra être consentie au lot 5 134 578 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-069

APPROBATION DE PLANS EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU que les demandes déposées au conseil sont assujetties au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que les projets répondent aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver les plans tel que déposés et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires relativement aux projets visés par les propriétés suivantes :

- 3-5-7, chemin du Coteau (lot 6 583 461 du cadastre du Québec);
- 15-4, chemin du Versant (lot 6 529 881 du cadastre du Québec).

Les permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- le requérant et l'exécutant des travaux ont l'obligation de protéger les arbres existants aux pourtours de la zone de travaux;
- pendant les travaux, les matériaux d'excavation ne doivent pas être déposés à moins de 1.5 m de tout arbre afin de ne pas enterrer la base d'un tronc;
- les travaux devront éviter le plus possible le rehaussement et le remblai des terrains, particulièrement au pourtour des arbres existants;
- les travaux devront limiter au minimum les surfaces mises à nu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-070 **FONDS POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA MRC DES APPALACHES : AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJETS ET APPUI**

ATTENDU l'appel de projet du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la MRC des Appalaches;

ATTENDU qu'il y a lieu de déposer des projets et d'appuyer un projet de l'Association des propriétaires du lac à la Truite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer une demande d'aide financière au Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la MRC des Appalaches pour les projets suivants :
 - o plan directeur de l'eau au lac du Huit;
 - o éradication du myriophylle à épi par arrachage manuel dans le lac du Huit;
- d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite des projets;
- d'appuyer le projet de caractérisation ichtyologique (étude sur le poisson) au lac à la Truite de l'Association des propriétaires du lac à la Truite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-071 **PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU LAC DU HUIT: OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

ATTENDU l'importance pour la Municipalité des plans d'eau présents sur son territoire;

ATTENDU la présence du myriophylle à épis au lac du Huit ;

ATTENDU que la protection de la qualité de l'eau passe par une multitude d'actions qui doivent être mises en oeuvre à l'échelle de son bassin versant;

ATTENDU que l'Association pour la protection de l'environnement du lac du Huit (APEL du Huit) souhaite obtenir un plan directeur afin d'obtenir un portrait de l'état de santé du lac pour déterminer les actions prioritaires à poser;

ATTENDU l'offre de service du RAPPEL- Coopérative de solidarité en protection de l'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer un mandat de services professionnels au RAPPEL - Coopérative de solidarité en protection de l'eau au montant de 19 500 \$, taxes en sus, pour la réalisation du plan directeur du lac du Huit;
- de financer la dépense à même le poste budgétaire « Protection de l'environnement - 02 47000 459 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-072 DOSSIER FERME GASTON JACQUES INC. - GASTON JACQUES (LOTS 4 543 368 ET 4 545 368 DU CADASTRE DU QUÉBEC): RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle les demandeurs, Ferme Gaston Jacques inc. et monsieur Gaston Jacques, souhaitent obtenir une autorisation pour l'aliénation d'une partie des lots 4 543 368 et 4 545 368 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le rapport du Service de l'urbanisme précise que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que le dossier Ferme Gaston Jacques inc. – Gaston Jacques ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-073 DOSSIER LE CLOS D'ULHAN INC. (LOTS 5 135 387 ET 5 136 075 DU CADASTRE DU QUÉBEC): RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle Le Clos d'Ulhan inc. souhaite obtenir une autorisation pour l'aliénation à des fins résidentielles d'une partie du lot 5 135 387 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le rapport du Service de l'urbanisme précise que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que le dossier Le Clos d'Ulhan inc. ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

24-03-074

SUIVI EN LIEN AVEC LE DOSSIER NO 437777 À LA CPTAQ ET DÉVELOPPEMENT DU PÔLE AGROALIMENTAIRE DE SACRÉ-COEUR-DE-MARIE: AUTORISATION D'ACQUISITION, DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ ET OCTROI DE MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a déterminé notamment comme axe de développement stratégique un pôle agroalimentaire dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que la MRC des Appalaches et la Municipalité d'Adstock ont déposé une demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le cadre des travaux de refonte du plan et des règlements d'urbanisme;

ATTENDU que la CPTAQ a rendu une décision favorable dans ce dossier conditionnellement au respect de certaines conditions;

ATTENDU que la Municipalité et la MRC des Appalaches ont 24 mois pour réaliser les conditions inscrites dans la décision;

ATTENDU que le projet de développement du pôle agroalimentaire prévoit l'acquisition de la partie du lot 5 135 211 du cadastre du Québec à exclure de la zone agricole;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer des mandats de services professionnels pour assurer la bonne conduite de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'acquisition d'une partie du lot numéro 5 135 211 du cadastre du Québec conformément à l'entente de principe intervenue avec les propriétaires;
- d'autoriser le dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'acquérir une partie en zone agricole du lot numéro 5 135 211 du cadastre du Québec et confirmer à la CPTAQ que le projet ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale;
- de confier à un notaire, le mandat de rédiger et de publier les documents nécessaires au transfert de propriété de la partie du lot numéro 5 135 211 du cadastre du Québec à acquérir;
- d'autoriser le dépôt à la CPTAQ;
- d'autoriser un mandat d'arpentage dans ce dossier;
- d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-075

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC.

ATTENDU la mission du Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. (CPI) de promouvoir, développer et consolider les emplois dans le secteur commercial et industriel;

ATTENDU que, pour accomplir adéquatement son mandat, le CPI doit être soutenu financièrement;

ATTENDU qu'un montant avait été dédié au budget pour un plan d'action et soutenir les obligations du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de verser au Comité de promotion industrielle d'Adstock inc., un premier montant de 50 000 \$ qui avait été réservé au budget pour le fonctionnement des comités;
- de verser une seconde tranche suite au dépôt du rapport d'activités d'ici la fin de l'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

24-03-076

FOURNITURE DE DIFFÉRENTS TYPES DE GRAVIER : DÉPÔT DES DEMANDES DE PRIX ET OCTROI DES CONTRATS

Suite à nos diverses demandes de prix en vue d'obtenir des prix pour la fourniture de pierre, de granit et de gravier concassé pour la réalisation de divers travaux, les entreprises suivantes ont soumis leur prix. Tous ces fournisseurs nous proposent la fourniture de pierre, de granit et de gravier, à la tonne métrique, selon les prix soumis suivants, taxes en sus, lesquels prix comprennent le chargement, la pesée et toutes les redevances imposées.

Soumissionnaires	MG-20	MG-20b
Pavage Centre-Sud	15.95\$/t	15.85\$/t
Groupe Nadeau Inc. (Carrière St-Méthode)	N/A	14.75\$/t
Groupe Nadeau Inc. (Tring-Jonction)	N/A	12.68\$/t
ALO Pomerleau	14.85\$/t	12.85\$/t
Excavation Maggy Beaudet	15.43\$/t	12.43\$/t
Béton Provincial	15.45\$/t	13.99\$/t

Soumissionnaires	MG-56	MG-112
Pavage Centre-Sud	14.55\$/t	14.55\$/t
Groupe Nadeau Inc. (Carrière St-Méthode)	16.75\$/t	14.25\$/t
Groupe Nadeau Inc. (Tring-Jonction)	N/A	N/A
ALO Pomerleau	N/A	10.85\$/t
Excavation Maggy Beaudet	12.43\$/t	11.93\$/t
Béton Provincial	14.35\$/t	12.00\$/t

Soumissionnaires	Pierre nette 5-10 mm	Pierre nette 10-20 mm
Pavage Centre-Sud	15.60\$/t	17.10\$/t
Groupe Nadeau Inc. (St-Méthode)	N/A	16.75\$/t
Groupe Nadeau Inc. (Tring-Jonction)	N/A	N/A
ALO Pomerleau	14.05\$/t	13.35\$/t
Excavation Maggy Beudet	21.43\$/t	16.43\$/t
Béton Provincial	19.50\$/t	16.50\$/t

ATTENDU l'intégration du critère « distance de transport du matériel » dans notre analyse, tel que stipulé dans le devis de soumission pour fonder notre décision. La charte à jour du MTQ est utilisée pour déterminer le critère « distance »;

ATTENDU la situation géographique des fournisseurs différents en fonction de notre territoire;

ATTENDU les besoins des différents travaux selon la catégorie de matériel demandé;

ATTENDU l'analyse effectuée en tenant compte des critères énoncés au devis d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu, selon les recommandations du directeur du Service de l'ingénierie, d'autoriser des dépenses maximales de 150 000 \$, le fournisseur présentant le meilleur coût en tenant compte des coûts de transport entre le site des travaux d'entretien sera priorisé afin de réduire les coûts globaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-077

LOCATION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS DE MACHINERIE LOURDE : OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU les demandes de prix à différents fournisseurs en vue d'obtenir des offres pour la location de divers équipements de machinerie lourde;

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Excavation Rodrigue & fils inc.	46 665.00 \$
Groupe Nadeau Inc.	Non déposé

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'octroyer à Excavation Rodrigue & fils inc. au montant de 46 665 \$, taxes en sus, le contrat pour la location de divers équipements de machinerie lourde pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-078

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2022

Conformément aux directives de la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable, lancée en mars 2011 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la directrice générale et greffière-trésorière doit déposer, au conseil municipal, le rapport annuel

sur la gestion de l'eau potable. Tous les membres du conseil confirment avoir préalablement reçu et pris connaissance de ce rapport.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'adopter le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable des réseaux d'aqueduc municipaux pour l'année 2022. En ce qui concerne la véracité des données incluses au rapport, celles-ci ont déjà fait l'objet d'une attestation gouvernementale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-079

PROJET DE CHEMIN D'ACCÈS DU CENTRE DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE DES APPALACHES (PROJET 2021-002) : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 3 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX

ATTENDU que l'entreprise Les Constructions de l'Amiante inc. a effectué les travaux du projet du chemin d'accès du Centre de transformation agroalimentaire des Appalaches;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 1^{er} janvier 2024 émanant de la firme Pluritec, chargée de projet;

ATTENDU que l'entreprise Les Constructions de l'Amiante inc. a soumis à la Municipalité une requête pour l'acceptation définitive des travaux;

ATTENDU la recommandation de la firme Pluritec, mandatée par la Municipalité, afin de procéder à l'acceptation définitive des travaux et à la libération de la retenue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de libérer les retenues et d'autoriser le paiement no 3 au montant de 12 534.93 \$, taxes en sus, présenté par l'entreprise Les Constructions de l'Amiante inc. pour les travaux de chemin d'accès au Centre de transformation agroalimentaire;
- de procéder à l'acceptation définitive des travaux conformément à la recommandation de la firme Pluritec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-080

PROJET DE PISTE CYCLABLE ENTRE LE MONT ADSTOCK ET LE PARC NATIONAL DE FRONTENAC (PROJET NO 2022-009) : RECOMMANDATION DE PAIEMENT

ATTENDU que l'entreprise Cité Construction TM inc. a effectué les travaux du projet de piste cyclable entre le mont Adstock et le Parc national de Frontenac;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 29 février 2024 émanant du directeur du Service de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser le paiement présenté par l'entrepreneur Cité Construction TM inc. au montant de 66 530.56 \$, taxes en sus, pour les travaux du projet piste cyclable entre le mont Adstock et le Parc national de Frontenac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PLAN DE SURVEILLANCE DU RÉSEAU ROUTIER DANS LE CADRE DU PRINTEMPS HÂTIF

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité établira un plan de surveillance du réseau routier en raison de l'arrivée hâtive du printemps.

Il rappelle que les citoyens peuvent en tout temps, même à l'extérieur des heures régulières, composer le numéro du bureau municipal (418) 422-2135 poste 221. Il est important de faire connaître les situations rencontrées sur le réseau routier à la centrale d'appel. Les requêtes sont ainsi toutes enregistrées et traitées selon leur niveau prioritaire.

La présente information sera publicisée dans L'arrivage et sur les médias sociaux.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

INFORMATION RELATIVE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur le Maire informe les citoyens que le Service de sécurité incendie d'Adstock a été audité au cours de la dernière année. Il en advient un audit positif sur nos pratiques et nos protocoles.

Le conseil municipal tient à remercier et féliciter la brigade des pompiers pour leur dévouement et leur excellent travail.

24-03-081 APPLICATION SURVI MOBILE: RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES

ATTENDU l'avis de renouvellement du contrat SURVI-Mobile;

ATTENDU l'intention de CAUCA d'actualiser les clauses et les modalités du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de procéder au renouvellement de l'adhésion de la Municipalité d'Adstock avec SURVI-Mobile et de mandater la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-03-082 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES 2022-2025 - VOLET C - SOUTIEN FINANCIER ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES CULTURELS DE LA MRC DES APPALACHES : AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET

ATTENDU l'appel de projet dans le cadre de l'entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025 - volet C - soutien financier équipements et infrastructures culturels de la MRC des Appalaches;

ATTENDU qu'il y a lieu de déposer un projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025 - volet C - soutien financier équipements et infrastructures culturels de la MRC des Appalaches pour le projet de Boîte culturelle multifonctionnelle;
- d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-03-083

AUTORISATION POUR LA TENUE DU FESTIVAL DES CAMPEURS

Le promoteur s'adresse à la Municipalité d'Adstock afin d'obtenir l'accord de la Municipalité en vue de prolonger la période d'émission de bruit dans le cadre de la tenue du Festival des campeurs sur la propriété du 19, rue de la Plage Est dans le secteur Saint-Daniel du 16 au 19 mai 2024.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de prolonger la période d'émission de bruit jusqu'à 2 heures du matin les 17, 18 et 19 mai 2024;
- d'informer la Sûreté du Québec de l'activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

MENTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DE COMPÉTITION DU MONT ADSTOCK, GAGNANTE DU CONCOURS TOP PEAK - AU SOMMET DES PLACEMENTS MACKENZIE

D'une seule voix, le conseil municipal tient à remercier l'équipe de bénévoles et surtout les féliciter pour le travail accompli et pour avoir mobilisé toute une région. Déclarée grande gagnante du concours Au Sommet, notre montagne est maintenant reconnue d'est en ouest au Canada et se voit mériter un montant de 100 000\$ destiné à améliorer les installations pour nos jeunes athlètes.

Le conseil municipal tient à remercier également toute la communauté régionale qui a su faire la différence.

AFFAIRES DIVERSES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

24-03-084

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de lever la séance à 21h25.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin